



## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 965**

Avis public est donné par le soussigné que le règlement suivant:

**1. « Règlement numéro 965 décrétant un emprunt de 726 000 \$ pour le réaménagement des aires de stationnement de l'église Saint Maurice à Bois-des-Filion »**

- a été adopté par le conseil municipal le 14 novembre 2016 ;
- a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 5 décembre 2016 ;
- a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 13 septembre 2017.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 15 septembre 2017.

**Charles-Hervé Aka, LL.M, OMA**  
**Greffier**